

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 13/07/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20220712-124966-BF-1-1

Date de mise en ligne : 19/07/2022

certifié exact,

**Séance du mardi 12 juillet
2022
D-2022/197**

Aujourd'hui 12 juillet 2022, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h10 à 17h21

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Madame Véronique SEYRAL,

Madame Alexandra SIARRI présente jusqu'à 17h45

Excusés :

Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Mise en oeuvre d'une démarche de transparence financière et de responsabilité sociale et environnementale des partenaires bancaires

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A la suite des scandales financiers successifs¹, les banques se sont engagées à lutter contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale. A ce titre, elles sont tenues de rendre publique les informations sur leurs activités dans l'ensemble des territoires où elles sont présentes.

Parallèlement à cette recherche de transparence sur la nature et l'origine des fonds détenus, l'article 2 de l'accord de Paris sur le Climat a fixé pour objectif de rendre « *les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatique* ».

Dans ce contexte, la Ville de Bordeaux, dont le plan d'investissement est ambitieux, innovant et surtout marqué par une forte connotation environnementale et écoresponsable, souhaite être exemplaire et prendre toute sa part dans la sensibilisation à la lutte contre le dérèglement climatique, la fraude et l'évasion fiscale. Dès lors, le financement par l'emprunt constitue un pilier d'exemplarité en recherchant prioritairement des financements éthiques et écoresponsables.

Plusieurs initiatives ont été lancées par des municipalités² afin d'encourager les établissements bancaires à prendre en compte les impacts sociaux, environnementaux et climatiques dans leurs actions.

La Ville de Bordeaux souhaite lancer à son tour une démarche identique avec l'ensemble des banques habituellement consultées lors des campagnes annuelles de financement. Cette démarche doit permettre :

- d'affirmer les valeurs portées par la collectivité ;
- d'amener les banques à se saisir de ces enjeux ;
- de différencier les propositions bancaires des futures consultations de la ville en orientant ses choix vers les propositions les plus vertueuses ;

Chaque année, la ville demandera ainsi aux banques de remplir un questionnaire détaillé qui engage ces dernières sur plusieurs points :

- la transparence financière ;
- les actions mises en place en matière environnementale et climatique ;
- les actions en matière de responsabilité sociale ;
- les produits financiers proposés

Outre des questions qui portent sur la transparence financière, les banques sont interrogées sur la lutte contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale. Dans chaque cas, elles sont questionnées, d'une part, sur leurs activités durables, d'autre part, sur leur exposition au secteur fossile, y compris sur le secteur fossile non conventionnel et le charbon. Les produits financiers proposés par les banques sont aussi évoqués, tout comme les actions mises en œuvre en matière de responsabilité sociale.

Il convient de préciser que le questionnaire annexé à ce rapport a été établi en concertation

¹ Les scandales financiers LuxLeaks (2014), SwissLeaks (2015), Panama Papers (2016).

² La Ville de Rennes et Rennes Métropole, la Ville de Besançon, la Ville de Bourg en Bresse et son agglomération..

avec les établissements bancaires partenaires habituels de la ville de Bordeaux.

Dans le cadre de la procédure de mise en concurrence des banques, la réponse à ce questionnaire devient une condition sine qua non de leurs participations aux consultations d'emprunt de la ville de Bordeaux.

Afin d'accompagner la ville de Bordeaux dans cette démarche, deux ONG (Reclaim Finance et Oxfam France) apporteront leur expertise pour l'analyse des réponses apportées par les banques.

La ville de Bordeaux affiche ainsi sa détermination à promouvoir la finance durable pour en faire un volet important de sa stratégie de transition écologique.

Nous vous proposons, en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

VU l'article L1611-3-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021/34 du 21 janvier 2021 ;

DELIBERE

Article 1 :

La Ville de Bordeaux décide de financer ses projets par l'emprunt auprès des banques responsables qui s'engagent pour l'environnement.

Article 2 :

La Ville de Bordeaux interrogera chaque année les établissements bancaires sur leur responsabilité climatique et sociale et sur leur stratégie de sortie des énergies fossiles sur la base du questionnaire joint à ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 juillet 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Claudine BICHET



QUESTIONNAIRE SUR LA TRANSPARENCE FINANCIERE A RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Date :

Renseignements généraux

Nom de l'établissement financier :	
Adresse :	
Code Postal et ville :	
Nom et titre de la personne qui répond à ce questionnaire :	
Date de votre dernier rapport RSE :	
Effectifs de l'établissement sur le territoire de la Ville :	
Localisation du siège régional :	

1 - Présentation de la stratégie RSE du Groupe

L'établissement présente les grands axes de sa stratégie :

(A titre d'illustration le Groupe pourra mentionner s'il dispose d'une raison d'être dans ses statuts ou de la qualité d'entreprise à missions)

.....

.....

.....

2 - Informations relatives à la transparence financière

2.1.a - Votre Groupe est-il implanté dans des Etats et Territoires Non Coopératifs (article 238-0 A du CGI) ¹

OUI ☐ NON ☐

Si oui, préciser par Etat ou Territoire :

Le type d'activité :

Le chiffre d'affaires :

Le nombre d'employés :

2.1.b - Votre Groupe a-t-il des partenariats avec des établissements commerciaux des Etats et Territoires Non Coopératifs (article 238-0 A du CGI) ?

OUI ☐ NON ☐

Si oui, préciser par Etat ou Territoire :

Le type d'activité :

Le chiffre d'affaires :

Le nombre d'employés :

2.2.a - Votre Groupe est-il implanté dans des Etats et Territoires Non Coopératifs figurant dans la "liste noire"² ou la "liste grise"³ de l'Union Européenne (UE) ?

OUI ☐ NON ☐

Si oui, préciser par Etat ou Territoire :

Le type d'activité :

¹ Article 238-0 A - Code Général des Impôts - liste selon l'arrêté du 2 mars 2022 : Anguilla, les Fidji, Guam, les îles Vierges américaines, les îles Vierges britanniques, le Panama, Palaos, les Samoa américaines, les Samoa, les Seychelles, Trinité-et-Tobago et le Vanuatu.

² Liste au 24 février 2022 : Samoa américaines, Fidji, Guam, Palaos, Panama, Samoa, Trinité et Tobago, îles vierges américaines, Vanuatu.

³ Anguilla, Barbades, Botswana, Costa Rica, Dominique, Hong-kong, Israël, Jamaïque, Jordanie, Qatar, Macédoine du Nord, Malaisie, Russie, Seychelles, Thaïlande, Turquie, Uruguay.

Le chiffre d'affaires :

Le nombre d'employés :

2.2.b - Votre Groupe a-t-il des partenariats avec des établissements commerciaux des Etats et Territoires Non Coopératifs figurant dans la "liste noire" ou la "liste grise de l'UE ?

OUI ☐ NON ☐

Si oui, préciser par Etat ou Territoire :

Le type d'activité :

Le chiffre d'affaires :

Le nombre d'employé :

3 - Lutte contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale

3.1. Votre Groupe a-t-il été condamné pour des faits relatifs au blanchiment d'argent, à la corruption et à la fraude fiscale par une juridiction française, européenne ou internationale ?

OUI ☐ NON ☐

Si oui, préciser :

.....

.....

3.2. Avez-vous mis en place des outils pour lutter contre le blanchiment d'argent ?

OUI ☐ NON ☐

Si oui, préciser :

.....

.....

3.3. Avez-vous signé le questionnaire Wolsberg en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ?

OUI ☐ NON ☐

Si oui, préciser :

.....
.....

4 - Informations relatives aux actions mises en place en matière de Responsabilité Environnementale et Climatique

4.1. Votre Groupe a-t-il adopté une stratégie de réduction de ses émissions globales de CO2 en valeur absolue ?

OUI ☐ NON ☐

Si oui, préciser les objectifs et le calendrier de cette stratégie. Quelles actions sont menées ou soutenues par votre établissement dans ce domaine ?

(A titre d'illustration préciser si la banque est engagée dans la démarche COP 21, l'accord de Paris, et si oui de quelle manière ?)

.....
.....
.....
.....

4.2. Votre Groupe participe-t-il au financement :

- du secteur des énergies fossiles conventionnelles, notamment des projets d'entreprises relevant du secteur du charbon (dont entreprises listées dans la Global Coal List ⁴)

OUI ☐ NON ☐

Si oui préciser lesquels et pour quels montants sur les trois dernières années

⁴ La liste de ces entreprises est accessible sur <https://coalexit.org/>

.....

.....

.....

.....

- d'entreprises engagées dans la production d'énergies fossiles non-conventionnelles ⁵?

OUI ☐

NON ☐

Si oui préciser lesquels et pour quels montants sur les trois dernières années

.....

.....

.....

.....

- d'entreprises engagées dans la production d'énergies fossiles conventionnelles ⁶?

OUI ☐

NON ☐

Si oui préciser lesquels et pour quels montants sur les trois dernières années

.....

.....

.....

.....

4.3. Tant sur votre portefeuille de crédits que votre portefeuille d'investissement, votre Groupe a-t-il pris l'engagement d'exclure toutes entreprises qui exploitent :

- Le charbon

⁵ Les énergies fossiles non-conventionnelles comprennent le pétrole et gaz de schiste, le gaz de couche, les pétroles lourds, les hydrocarbures issus des sables bitumineux, des forages en eaux très profondes ou de la zone arctique telle que définie par l'AMAP.

⁶ Les énergies fossiles non-conventionnelles comprennent le pétrole et gaz de schiste, le gaz de couche, les pétroles lourds, les hydrocarbures issus des sables bitumineux, des forages en eaux très profondes ou de la zone arctique telle que définie par l'AMAP.

- le pétrole et le gaz traditionnel (conventionnel)
- tout pétrole et gaz (non conventionnel)

OUI ☐ NON ☐

Si oui précisez les objectifs que se fixe le Groupe (nature des activités visées, calendrier...)

.....

.....

.....

.....

4.4. Votre Groupe finance-t-il des entreprises qui contribuent à la déforestation ?

OUI ☐ NON ☐

Si oui précisez lesquels et pour quels montants ?

.....

.....

.....

.....

4.5. Quelles actions sont menées ou soutenues par votre Groupe en matière d'économies d'énergies et de développement des énergies renouvelables ?

.....

.....

.....

.....

4.6 Offrez-vous des produits financiers de type investissement socialement écologiquement responsable GreenFin ou Finansol ?

OUI ☐ NON ☐

Si oui, préciser les volumes concernés en rapport avec le montant global des produits commercialisés :

.....

.....

.....

.....

5 - Informations relatives aux actions mises en place en matière de Responsabilité Sociale

5.1. Quelles actions votre Groupe a mis en place pour la lutte contre les discriminations, le respect de l'égalité homme/femme ?

.....

.....

.....

.....

Précisez sur les trois dernières années :

- L'écart de salaires femmes/hommes pour les cadres et les non-cadres au sein du Groupe ?
- La part des femmes dans les instances dirigeantes ?
- La part des salariés en situation de handicap ?

5.2. Quelles actions de soutien à l'économie sociale et solidaire et d'économie circulaire avez-vous mises en place ?

.....

.....

.....

.....

5.3. Quelles mesures de soutien à l'économie et à l'emploi local sur le territoire de la ville et/ou régional avez-vous mises en place ?

.....

.....

.....

.....